

Les principaux diplômes d'Etat permettant l'encadrement contre rémunération

Préalable :

Si les brevets d'Etat d'éducateur sportif (à l'exception du BEESAPT) permettent l'enseignement des activités physiques auprès de tout public et si tous les brevets professionnels permettent l'encadrement auprès de tout type de public dans une pratique de loisirs, il est néanmoins recommandé de renforcer ses compétences en suivant une formation complémentaire :

- Certificat de spécialisation « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap »
- Certificat de qualification handisport (CQH) délivré par la Fédération française handisport
- Attestation de qualification du sport adapté (AQSA) délivré par la Fédération française du sport adapté.

Intitulé du diplôme	Conditions d'exercice	Limites des conditions d'exercice
Licence « activité physique adaptée et santé » filière STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives)	Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention-santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique.	
Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)	Enseignement des activités physiques et sportives dans la spécialité correspondante auprès de tout public et dans tout établissement.	Limites spécifiques dans certaines activités à risque
Brevet d'Etat d'éducateurs sportif option activités physiques pour tous (BEESAPT)	Encadrement des activités physiques ou sportives dans une perspective de découverte des activités encadrées, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans tout établissement	A l'exclusion de toute activité d'entraînement ou d'approfondissement d'une discipline sportive
BEES option sport pour handicapés physiques et sensoriels (options : athlétisme, basket fauteuil, musculation, tennis de table, tir à l'arc, volley-ball, natation, ski alpin, ski nordique)	Enseignement des activités physiques ou sportives adaptées auprès des personnes handicapées physiques et sensorielles	Enseignement de la natation dans les seuls établissements spécialisés, sous la surveillance d'un MNS. Enseignement du ski réservé aux personnes ayant choisi ces disciplines en option.
BEES option activités physiques et sportives adaptées	Enseignement des activités physiques ou sportives adaptées auprès des personnes déficientes intellectuelles ou des personnes atteintes de troubles psychiques	Enseignement de la natation sous la surveillance d'un MNS.

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition dans la spécialité correspondante	Restriction dans certaines activités Encadrement auprès de tous publics mais dans une perspective de loisir
BPJEPS spécialité activités physiques pour tous (BPJEPS APT)	Animation à destination des différents publics à travers notamment la découverte des activités physiques	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
BPJEPS APT associé à une unité capitalisable complémentaire (UCC) de spécialité	Conduite de cycles d'apprentissage dans la spécialité jusqu'au premier niveau de compétition.	Restrictions dans certaines activités à risque (ex : VTT de descente)
BPJEPS APT associé au Certificat de spécialisation « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap »	Animation des activités physiques ou sportives : <ul style="list-style-type: none"> - Auprès de groupes intégrant des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles, des personnes présentant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives ou éducatives ; - Auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics. 	Auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics, cette intervention est réalisée : à titre ponctuel Et en qualité de prestataire pour le compte de la structure employeuse. Les pratiquants demeurent sous la responsabilité éducative et/ou thérapeutique du personnel de la structure spécialisée qui les accompagne.
Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEPJEPS) spécialité « perfectionnement sportif »	Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants. Tous publics compétiteurs.	
DEJEPS « perfectionnement sportif » dans la mention handisport	Enseigner, entraîner, former, coordonner... dans une démarche de perfectionnement sportif à destination des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel	
DEJEPS « perfectionnement sportif » dans la mention activités physiques et sportives adaptées	Enseigner, entraîner, former, coordonner... dans une démarche de perfectionnement sportif à destination des personnes déficientes intellectuelles, des personnes en souffrance psychique et des personnes en situation d'inadaptation.	

La réglementation de l'encadrement bénévole

La loi n'impose pas de contrainte particulière de qualification pour l'encadrement des activités physiques et sportives à titre bénévole. Il est toutefois fortement recommandé de posséder une bonne expérience dans l'activité concernée et une bonne connaissance du public en situation de handicap.

En effet, les bénévoles et, plus généralement l'association, doivent assurer la sécurité de leurs intervention. En cas d'accident, la responsabilité civile et pénale du bénévole, tout comme la responsabilité civile de l'association, peuvent être engagées.

Il est donc fortement recommandé aux bénévoles de suivre une formation fédérale :

- Certificat de qualification handisport pour l'encadrement de personnes en situation de handicap physique ou sensoriel,
 - Attestation de qualification du sport adapté pour l'encadrement des personnes déficientes intellectuelles ou souffrant de troubles psychiques,
- ainsi qu'une formation aux premiers secours.